

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				RA-611	RB-612	RC-613			
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•	•				
		classe B - bifamiliale			•				
		classe C - trifamiliale				•			
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				•			
		classe E - multi. (10 log. et plus)					•		
		classe F - communautaire						•	
		classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture							
		classe A-2 bars							
		classe A-3 clubs sociaux					•		
		classe A-4 récréation intérieure							
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4						
		classe A-6 récré. ext. extensive						•	
		classe A-7 récré. ressource							
		classe A-8 arcades							
		classe A-9 caractère érotique							
		classe B-1 bureaux						•	
		classe B-2 services						•	
		classe B-3 vente au détail						•	[1]
		classe C-1 hébergement						•	[3]
		classe C-2 gîte du passant		• [2]	• [2]				
		classe C-3 restauration						•	
		classe C-4 casse-croûte							
		classe C-5 résidence de tourisme						•	[3]
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement							
		classe D-1 poste d'essence							
classe D-2 station service		art. 22.3.2							
classe D-3 lave-autos									
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1							
classe D-5 pièces et acces.									
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3								
classe E-1 const., terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport									
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages comm.									
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2							
	classe B	art. 23.2							
	classe C	art. 23.2							
	classe D extraction	art. 23.3							
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
	classe A-4 services culturels								
	classe A-5 sécurité, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•					
	classe C équip. publics	art. 8.1.3			•				
	classe D infras. publiques		•	•	•				
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt								
	classe B établissements d'élevage								
	classe C activités complé.								
	classe D formation agricole								
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		en rangée							
Notes particulières									
[1] limité aux établissements dont la superficie n'excède pas 200 mètres carrés.									
[2] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires									
[3] Les usages complémentaires destinés à agrémenter le séjour des usagers d'un établissement d'hébergement sont autorisés à titre accessoire : restaurant, bar, salle de conférence, salle de congrès et de réunion, salle de spectacle, salle de conditionnement physique, services de soins personnels tels les spas et salons de coiffure.									

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			RA-611	RB-612	RC-613				
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,6	7,6	10			
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	4,5			
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	9			
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	4,5			
	BATIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2			
		hauteur maximale (m)		9	9	9			
		façade minimale (m)		7,3	7,3	—			
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7	—			
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	—			
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	—			
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	—			
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap.18						
		zones à risque d'inondation	art. 19.2			●			
		zones de glissement de terrain	art. 19.3						
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4						
		ancien dépotoir	art. 19.5						
		terrain contaminé	art. 19.9						
		protection du patrimoine	chap.20						
		bande tampon	art. 23.2			●			
sites d'extraction		art. 23.3							
PIIA					●				
DIVERS	AMENDEMENT	<i>modif. des usages, régl. 6-1-13, 2006-04-18</i>			X				
		<i>régl. 6-1-23, 2009-10-19</i>			X				
		<i>régl. 6-1-38, en vigueur 26 juin 2013</i>				X			
		<i>régl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016</i>			X				
		<i>régl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017</i>		X					
	<i>régl. 6-1-63 (2018), en vigueur 18 janvier 2019</i>				X				
	notes particulières								